

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 juillet 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/07/2017
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 4	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Francis BARSSE, Bernard SALLETES
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Francis BOUTES par Gérard BARO, Marie-Aline EDO par Yvan CASSILI, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Jean ARCAS
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés: Roland BASCOUL, Elisabeth DAUZAT, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Habitat : demande de fichiers copropriétés fragiles

Programme d'Intérêt Général est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012 et se terminera le 30 septembre 2017. Le Pays est en phase de réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin de préparer la poursuite de cette politique.

D'un point de vue opérationnel, afin d'optimiser l'intervention des aides publiques, le Pays doit recueillir auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le fichier des copropriétés fragiles.

Ce fichier permettra le ciblage des futures actions sur ces copropriétés si leur état est confirmé.

Un acte d'engagement doit être transmis par le Pays Haut Languedoc et Vignobles à la DDTM afin de formaliser la demande de ce fichier.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la demande de ce fichier.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la demande de ce fichier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 juillet 2017.

Le Président,
Jean ARCAS





MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

ACTE D'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

CONCERNANT L'UTILISATION DE DONNÉES ISSUES DES FICHIERS INFRACOMMUNAUX D'AIDE AU REPERAGE DES COPROPRIETES FRAGILES

Commissariat général au développement durable

Service
de l'observation et des
statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense Cedex

Les services utilisateurs de l'Etat et de l'Anah pourront fournir un extrait des données des fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles aux collectivités territoriales et à leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, dans le cadre d'un partenariat formalisé. Le service utilisateur définira avec la collectivité, l'extrait nécessaire pour satisfaire aux besoins de l'étude. Dans ce cas la collectivité signera le présent acte d'engagement, préalablement à la transmission des données.

OBJET DU CONTRAT : Utilisation par ¹:

.....
.....
.....

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction
de l'habitat, de
l'urbanisme, et des
paysages
et
Service des affaires
générales et de la
performance

ci-après appelée «la collectivité territoriale»,
représentée par² :

des données issues des fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles et ayant
pour source FILOCOM.

FINALITÉ DES TRAITEMENTS :

La Grande Arche
Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

Les données et cartes sont confiées à la collectivité territoriale avec pour objectif unique la réalisation
de l'étude³:

Agence nationale de l'habitat

8, avenue de l'Opéra
75 001 Paris

réalisée en étroit partenariat avec ⁴:
la Direction régionale

ou la Direction départementale.....
ou l'Anah.....

¹ Nom de la collectivité territoriale.

² Nom et fonction du signataire. Il doit être le représentant de la collectivité territoriale ou le responsable du service « habitat et/ou urbanisme » de celle-ci.

³ Dénomination de l'étude.

⁴ Précisez le cadre du partenariat (PLH, OPAH, etc.)

Les traitements effectués à partir des données confiées ont pour seules finalités :

- 1- l'aide à la définition des politiques locales de l'habitat ;
- 2- l'aide à la programmation du logement social ;
- 3- l'aide à l'observation et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat ;
- 4- l'évaluation des politiques publiques.

Le présent signataire s'engage à prendre connaissance des précautions d'usage et de méthodologie des données des fichiers d'aide au repérage des copropriétés fragiles qui lui seront transmises en accompagnement des données.

PRÉAMBULE SUR LA SOURCE FILOCOM

Le Fichier des Logements par COMMunes (FILOCOM) est construit par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour les besoins du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Il est constitué par le regroupement des fichiers relatifs à la taxe d'habitation, à la taxe foncière de la propriété bâtie, au fichier des propriétaires et à l'impôt sur le revenu.

L'utilisation de ces données est strictement réglementée par un protocole d'accord signé entre la DGI et la DAEI. Cette réglementation conditionne l'utilisation des informations contenues dans les fichiers d'aide au repérage des copropriétés fragiles.

OBLIGATION DE DISCRETION ET DE SECURITE

La collectivité territoriale s'engage à respecter de façon absolue les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- ne pas utiliser les données et cartes confiées à d'autres fins que celles spécifiées au présent contrat, notamment à des fins commerciales ;
- ne pas communiquer ou céder ces données et cartes à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes publiques ou privées, physiques ou morales ; seuls les résultats de l'étude (document final de l'étude) sont communicables à des tiers ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données et cartes confiées.

MENTION DES SOURCES

Lors de la diffusion d'informations issues des fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles, sous quelque forme que ce soit, la source doit être indiquée ainsi :

- « **FILOCOM 2011, MEDDE d'après DGFIP, Fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles Anah/DGALN** »

DESTINATAIRES DU PRESENT ACTE D'ENGAGEMENT

La signature du présent acte d'engagement conditionne la fourniture des données demandées.

Une copie de cet acte d'engagement signée doit être adressée :

- à l'Anah –SEPE- Secrétariat du SEPE - 8 avenue de l'Opéra- 75001 Paris
- au CGDD - Service de l'observation et des statistiques- à l'attention de Etienne KOUEVI - Tour Voltaire– 92 055 Paris La Défense Cedex

A, le

Nom et fonction du signataire, représentant la collectivité territoriale:

En signant, j'ai bien pris note de l'intégralité des conditions d'utilisation des données qui me seront livrées. Je m'engage à respecter ces conditions d'utilisation scrupuleusement et, le cas échéant, à les faire respecter par l'ensemble de mon personnel.

Signature

Visa de la personne assurant le suivi de l'étude au sein de la direction régionale, de la direction départementale ou de l'Anah, et qui a confié les données issues des fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles :

Nom et prénom :

Fonction :

Signature :

